

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1565

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Compte administratif 2009 - Tous budgets

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Bruno Gignoux

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguét), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillionel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010

Délibération n° 2010-1565

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Compte administratif 2009 - Tous budgets**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes que le budget primitif. Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public. Le projet de délibération présenté propose au Conseil l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2009.

La Communauté urbaine de Lyon dispose de cinq budgets : le budget principal, celui des opérations d'urbanisme en régie directe et celui du restaurant communautaire relèvent de la nomenclature comptable M14, ceux de l'assainissement et des eaux relevant de la nomenclature M49.

La création des budgets annexes correspond à des obligations législatives.

Ainsi, les budgets annexes de l'assainissement et des eaux concernent la gestion de services publics à caractère industriel et commercial entièrement financés par les usagers.

Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été créé pour tenir la comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par la Communauté urbaine et assujetties à la TVA. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Les dépenses ne concernent que les achats ou les travaux d'aménagement. Elles ne comprennent ni les charges de personnel, ni les charges financières. Toutes les charges de structure sont portées par le budget principal, dont le budget annexe n'est qu'un démembrement, l'équilibre s'appréciant globalement.

Pour le restaurant communautaire, l'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, a imposé la création d'un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance et d'entretien des locaux de même que les recettes issues de la vente des repas. Comme pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, la TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Après la présentation synthétique des résultats pour chacun de ces budgets, les comptes 2009 seront abordés tous budgets confondus, en mouvements réels, c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement ou décaissement effectifs de fonds de la part du trésorier principal et, en comptes consolidés, après neutralisation notamment des mouvements inter budgétaires.

I - Les résultats synthétiques du compte administratif 2009 par budget

I - 1° - Le budget principal

Les recettes totales de 2009 ont atteint 1 633,016 M€ pour une prévision finale de 1 786,430 M€, soit un taux de réalisation de 91,41 %. Le montant du budget primitif était à l'origine de 1 627,355 M€, soit un taux de réalisation de 100,34 %.

Les dépenses totales de 2009 ont atteint 1 488,174 M€ pour un crédit autorisé de 1 707,831 M€, soit un taux de réalisation global de 87,14 %. Le montant du budget primitif était à l'origine de 1 627,355 M€, soit un taux de réalisation de 91,44 %.

Le résultat de l'exercice (recettes réalisées-dépenses réalisées) s'élève à 144,842 M€. Il était de 144,386 M€ en 2008.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement (138,816 M€), l'exercice 2009 s'achève avec un excédent global de 49,029 M€. Cet excédent global représente, en 2009, 3,29 % des dépenses réalisées.

A la fin de l'année 2009, les restes à réaliser, c'est-à-dire les crédits qui ont fait l'objet d'un engagement comptable sans avoir fait l'objet d'émission de titres de recettes ou de mandats de dépenses à la clôture, se sont élevés à :

- 1,000 M€ en dépenses d'investissement,
- 46,355 M€ en dépenses de fonctionnement,
- 3,324 M€ en recettes de fonctionnement,

Le solde disponible à la clôture de l'exercice 2009 s'élève à 4 997 046,75 € et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présenté par délibération séparée.

En 2009, 61,324 M€ d'emprunts à long terme ont été réalisés pour financer les projets d'investissement (92,153 M€ en 2008).

Si l'on enlève les mouvements d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement atteignent 1 159,345 M€ et les dépenses réelles 925,511 M€. L'autofinancement brut ressort à 233,834 M€ (221,458 M€ en 2008) et l'épargne nette, après remboursement du capital de la dette à hauteur de 90,958 M€, se calcule à 142,876 M€ en partie affectés au financement des investissements.

Compte administratif 2009 - budget principal - synthèse - tableau n° 1

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	529 565 525,00	1 097 789 673,00	1 627 355 198,00
total des prévisions à la clôture	663 995 130,19	1 122 435 379,45	1 786 430 509,64
taux d'évolution	25,38 %	2,25 %	9,78 %
total réalisé	470 829 361,02	1 162 186 970,97	1 633 016 331,99
taux de réalisation	70,91 %	103,54 %	91,41 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	529 565 525,00	1 097 789 673,00	1 627 355 198,00
total des prévisions à la clôture	542 393 101,27	1 165 437 932,58	1 707 831 033,85
taux d'évolution	2,42 %	6,61 %	4,95 %
total réalisé	489 307 253,88	998 866 676,98	1 488 173 930,86
taux de réalisation	90,21 %	87,67 %	87,14 %
résultat de l'exercice	- 18 477 892,86	163 320 293,99	144 842 401,13
résultat antérieur reporté	- 138 816 402,96	181 818 956,09	43 002 553,13
affectation du résultat à l'investissement		- 138 816 402,96	- 138 816 402,96

résultat de clôture	- 157 294 295,82	206 322 847,12	49 028 551,30
reports dépenses	1 000 000,00	46 355 300,33	47 355 300,33
reports recettes	0,00	3 323 795,78	3 323 795,78
résultat disponible	- 158 294 295,82	163 291 342,57	4 997 046,75

I - 2° - Le budget annexe de l'assainissement

La collecte des eaux usées est assurée par 2 700 kilomètres de canalisations dont 600 visitables, 70 stations de relèvement, dont 30 pour le relèvement d'eaux pluviales. Les huit stations d'épuration sont capables de traiter jusqu'à 180 millions de mètres cubes d'eaux usées par an. La pollution éliminée est concentrée sous forme de boues qui sont incinérées.

Les paiements en 2009 ont concerné principalement la rénovation des stations d'épuration de la Feyssine (23 M€) et de Saint Fons (21 M€).

Le compte administratif 2009 du budget annexe de l'assainissement est arrêté à la somme de 195,006 M€ en recettes et 171,792 M€ en dépenses.

Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 23,214 M€. Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (23,213 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 1,833 M€. Après les reports de 1,848 M€ en recettes et de 3,254 M€ en dépenses, le disponible global s'élève à 0,426 M€ et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présentée par délibération séparée.

En 2009, les emprunts à long terme ont été réalisés à hauteur de 38,215 M€ pour financer les équipements (19 M€ en 2008).

Sans les mouvements pour ordre, les recettes réelles d'exploitation atteignent 90,495 M€ et les dépenses réelles 62,457 M€, faisant ainsi ressortir l'autofinancement brut à hauteur de 28,038 M€ (28,555 M€ en 2008). Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 12,513 M€ (13,400 M€ en 2008), l'épargne nette s'élève à 15,525 M€ (15,155 M€ en 2008).

Compte administratif 2009 - budget annexe de l'assainissement - synthèse - tableau n° 2

Libellé	Investissement (en €)	Exploitation (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	93 195 006,00	98 941 006,00	192 136 012,00
total des prévisions à la clôture	118 010 605,14	100 522 369,77	218 532 974,91
taux d'évolution	26,63 %	1,60 %	13,74 %
total réalisé	100 499 226,62	94 507 307,75	195 006 534,37
taux de réalisation	85,16 %	94,02 %	89,23 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	93 195 006,00	98 941 006,00	192 136 012,00
total des prévisions à la clôture	94 797 640,39	102 354 366,26	197 152 006,65
taux d'évolution	1,72 %	3,45 %	2,61 %
total réalisé	93 479 800,91	78 313 093,51	171 792 894,42
taux de réalisation	98,61 %	76,51 %	87,14 %
résultat de l'exercice	7 019 425,71	16 194 214,24	23 213 639,95

résultat antérieur reporté	- 23 212 964,75	25 044 961,24	1 831 996,49
affectation du résultat à l'investissement		- 23 212 964,75	- 23 212 964,75
résultat de clôture	- 16 193 539,04	18 026 210,73	1 832 671,69
reports dépenses	0,00	3 254 328,16	3 254 328,16
reports recettes	0,00	1 847 800,00	1 847 800,00
résultat disponible	- 16 193 539,04	16 619 682,57	426 143,53

I - 3° - Le budget annexe des eaux

Le service des eaux est affermé. Ce budget comptabilise essentiellement, en section d'exploitation, les flux financiers entre la Communauté urbaine et les fermiers et en investissement les travaux consacrés à la sécurité de la ressource, à la réhabilitation et à l'extension du réseau. Les montants sont inscrits en valeur toutes taxes comprises. La TVA est due et récupérée auprès des services fiscaux par les fermiers.

Le compte administratif 2009 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 38,137 M€ en recettes et 33,597 M€ en dépenses.

Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 4,540 M€. Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (4,244 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 2,486 M€. Après les reports de 0,100 M€ en recettes et de 0,455 M€ en dépenses, le disponible global s'élève à 2,131 M€ et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présentée par délibération séparée.

En 2009, aucun emprunt à long terme n'a été mobilisé pour financer les équipements (10,101 M€ en 2008).

Après retrait des mouvements d'ordre, les recettes réelles d'exploitation atteignent 19,557 M€ et les dépenses réelles 6,656 M€, faisant ainsi ressortir l'autofinancement brut à hauteur de 12,901 M€ (11,354 M€ en 2008). Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 2,916 M€ (7,893 M€ en 2008), l'épargne nette s'élève à 9,985 M€ (3,461 M€ en 2008).

Compte administratif 2009 - budget annexe des eaux - synthèse - tableau n° 3

Libellé	Investissement (en €)	Exploitation (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	21 473 911,00	20 421 349,00	41 895 260,00
total des prévisions à la clôture	25 894 181,96	21 106 525,20	47 000 707,16
taux d'évolution	20,58 %	3,36 %	12,19 %
total réalisé	17 037 760,75	21 099 035,29	38 136 796,04
taux de réalisation	65,80 %	99,96 %	81,14 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	21 473 911,00	20 421 349,00	41 895 260,00
total des prévisions à la clôture	21 650 148,07	23 086 874,12	44 737 022,19
taux d'évolution	0,82 %	13,05 %	6,78 %
total réalisé	19 194 558,94	14 402 036,01	33 596 594,95
taux de réalisation	88,66 %	62,38 %	75,10 %
résultat de l'exercice	- 2 156 798,19	6 696 999,28	4 540 201,09

résultat antérieur reporté	- 4 244 033,89	6 434 382,81	2 190 348,92
affectation du résultat à l'investissement		- 4 244 033,89	- 4 244 033,89
résultat de clôture	- 6 400 832,08	8 887 348,20	2 486 516,12
reports dépenses	0,00	455 268,92	455 268,92
reports recettes	0,00	100 000,00	100 000,00
résultat disponible	- 6 400 832,08	8 532 079,28	2 131 247,20

I - 4° - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Sept opérations d'urbanisme exécutées en régie directe par la Communauté urbaine ont fait l'objet de réalisations en 2009. Les programmes des équipements publics réalisés dans ces opérations sont destinés à aménager des terrains à vocation principale d'habitation ou/et d'activités économiques, terrains faisant ensuite l'objet d'une commercialisation. Les dépenses sont comptabilisées en comptes de charges (classe 6) et les recettes des ventes ou des participations reçues de nos partenaires en comptes de produits (classe 7).

La valeur des biens stockés est reprise en section d'investissement au compte de la classe 3 (comptes de stock et en cours), par des écritures pour ordre.

Les valeurs significatives sont donc contenues dans la section de fonctionnement où sont enregistrées, en mouvements réels, les dépenses d'aménagement, les produits des cessions et les participations des partenaires.

Les principales réalisations en 2009 concernent :

- la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7° avec :

- . des travaux engagés par la Communauté urbaine et poursuivis en 2009, à savoir l'aménagement de la rue Joans Salk, du square de Barcelone et du parc des Berges du Rhône,
- . la construction de l'immeuble Quatuor sur le lot 4.

A noter que pour 2009, il n'y a eu aucune nouvelle acquisition de la Communauté urbaine mais une cession de terrain signée en décembre 2008 pour laquelle une créance de 2,137 M€ a été constatée en 2009 ;

- la ZAC de Parilly à Vénissieux avec :

des travaux sur le réseau de gaz ont été réalisés par ERDF, ainsi que des sondages, par Véolia. Par ailleurs, la Communauté urbaine s'est portée acquéreur de terrains occupés par le Sytral ;

- la ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or avec :

. la poursuite et la fin de la tranche ferme prévoyant la création d'une placette haute et d'une placette basse, comprenant des places de stationnement, un petit espace vert et des cheminements piétons ainsi que divers réseaux et plantations,

. la livraison de 4 villas haut de gamme du promoteur DB Associés et le démarrage du chantier de l'OPH du Rhône pour 5 logements PLUS.

En ce qui concerne les acquisitions de terrains, une régularisation foncière reste à intervenir pour l'impasse aux Prêles ;

- la ZAC de la Grappinière à Vaulx en Velin avec les frais de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics.

Le compte administratif 2009 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêté à la somme de 14,461 M€ en recettes et 15,687 M€ en dépenses. Le résultat de l'exercice présente un solde négatif de 1,226 M€. Compte tenu des résultats reportés, le résultat de clôture affiche un solde négatif de 0,799 M€. Après les reports de 0,799 M€ en recettes, le résultat disponible est nul.

Compte administratif 2009 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse - tableau n° 4

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	5 172 000,00	7 772 000,00	12 944 000,00
total des prévisions à la clôture	9 897 521,74	12 567 521,74	22 465 043,48
taux d'évolution	91,37 %	61,70 %	64,37 %
total réalisé	6 864 880,29	7 596 234,37	14 461 114,66
taux de réalisation	69,36 %	60,40 %	64,37 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	5 172 000,00	7 772 000,00	12 944 000,00
total des prévisions à la clôture	10 394 189,89	12 497 521,74	22 891 711,63
taux d'évolution	100,97 %	60,80 %	76,85 %
total réalisé	8 090 782,97	7 596 234,37	15 687 017,34
taux de réalisation	77,84 %	60,78 %	68,53 %
résultat de l'exercice	- 1 225 902,68	0,00	- 1 225 902,68
résultat antérieur reporté	496 668,15	- 70 000,09	426 668,15
affectation du résultat à l'investissement			0,00
résultat de clôture	- 729 234 53	- 70 000,00	- 799 234,53
reports dépenses			0,00
reports recettes		799 234,53	799 234,53
résultat disponible :	- 729 234,53	729 234,53	0,00

I - 5° - Le budget annexe du restaurant communautaire

La réorganisation du restaurant administratif et les difficultés rencontrées en terme de personnel, notamment avec des arrêts maladie de longue durée, avait conduit à arrêter la prestation du restaurant officiel en régie directe, à la fin du mois de juin 2008. Le bilan du recours à un prestataire externe a conduit la Communauté urbaine à privilégier à nouveau la prestation en régie, à compter du 6 janvier 2010.

Le restaurant communautaire a donc assuré en 2009 le seul service en self, réservé aux agents communautaires mais également aux tiers, sous certaines conditions définies par la délibération du Conseil n° 2001-0335 du 5 novembre 2001. Cette activité est soumise au taux réduit de 5,50 %, selon le décret n° 2001-237 du 20 mars 2001, complété par la suppression du taux de TVA à 19,60 % sur les repas servis dans le secteur concurrentiel, depuis le 1er août 2009, hors boissons alcooliques.

En 2009, ce sont 167 107 repas qui ont été servis au self, soit 676 repas en moyenne par jour (contre 679 repas l'an dernier). 1 641 repas ont été offerts aux agents communautaires à l'occasion de formations effectuées à l'hôtel de Communauté, soit une légère baisse de 14 repas de moins que pendant l'exercice 2008.

Le restaurant administratif n'est pas seulement ouvert aux agents communautaires. La Communauté urbaine a signé des conventions avec l'Agence d'urbanisme et la Compagnie générale des eaux (CGE) pour permettre à leur personnel de continuer à venir déjeuner au self : 9 924 repas ont été servis à ce titre (9 452 en 2008).

Les agents mis à dispositions du SDIS, de l'Agence d'urbanisme, de la CGE ou d'autres organismes représentent 1 699 repas pour l'année 2009, nombre en diminution par rapport à 2008. Il en est de même pour les emplois d'insertion, les stagiaires écoles qui représentent 4 811 repas en 2009, soit 461 repas en moins qu'en 2008.

Enfin, 1 331 repas ont été servis à des intervenants extérieurs "autorisés" par les services de la Communauté urbaine ou des prestataires extérieurs.

Le prix moyen d'un repas servi au self est de 3,76 € en 2009 (3,77 € en 2008), soit une stabilité entre 2008 et 2009.

La restructuration du restaurant communautaire a fait l'objet de différentes propositions d'organisation techniques en lien avec le maître d'œuvre. Les choix définitifs sont en cours et les travaux ont dû être repoussés en 2011.

Les principales dépenses du budget annexe du restaurant communautaire concernent les charges de personnel, avec 37 agents en 2009, pour 1,315 M€, (1,274 M€ en 2008) et les charges à caractère général, correspondant principalement à l'achat des denrées alimentaires, pour 0,547 M€ (0,607 M€ en 2008).

Les principales recettes sont la vente des repas aux convives pour 0,628 M€ (0,630 M€ en 2008) et la participation du budget principal à l'équilibre du budget pour 1,358 M€ (1,380 M€ en 2008).

Le compte administratif 2009 du budget annexe du restaurant communautaire, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 2,687 M€ en dépenses et en recettes. Le résultat de l'exercice présente un solde nul. Compte tenu des résultats reportés, le résultat de clôture affiche un solde positif de 0,069 M€. Après les reports de 0,058 M€ en recettes et de 0,087 M€, le résultat disponible est égal à 0,040 M€. Il fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présentée par délibération séparée.

Compte administratif 2009 - budget annexe du restaurant communautaire - synthèse - tableau n° 5

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	496 210,00	2 191 058,00	2 687 268,00
total des prévisions à la clôture	496 210,00	2 191 058,00	2 687 268,00
taux d'évolution	0,00 %	0,00 %	0,00 %
total réalisé	169 624,71	2 006 473,48	2 176 098,19
taux de réalisation	34,18 %	91,58 %	80,98 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	496 210,00	2 191 058,00	2 687 268,00
total des prévisions à la clôture	496 210,00	2 260 278,90	2 756 488,90
taux d'évolution	0,00 %	3,16 %	2,58 %
total réalisé	169 624,71	2 006 473,48	2 176 098,19
taux de réalisation	34,18 %	88,77 %	78,94 %
résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00
résultat antérieur reporté	0,00	69 220,90	69 220,90
affectation du résultat à l'investissement			0,00
résultat de clôture	0,00	69 220,90	69 220,90
reports dépenses		86 856,35	86 856,35
reports recettes		57 923,86	57 923,86
résultat disponible	0,00	40 288,41	40 288,41

II - Les résultats du compte administratif 2009, tous budgets consolidés et retraités

Les budgets consolidés ne prennent en compte que les mouvements réels. Ils s'élèvent, en 2009, à 1 540,740 M€ en recettes et 1 530,628 M€ en dépenses.

L'autofinancement brut représente l'excédent des produits réels de fonctionnement retraités de l'exercice (1 235,399 M€) moins les charges réelles de fonctionnement retraitées de l'exercice (966,117 M€). Pour l'exercice 2009, il ressort à 269,282 M€.

L'épargne nette correspond à l'autofinancement brut diminué des remboursements du capital de la dette retraitée (104,091 M€), imputés en section d'investissement. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette. En 2009, tous budgets confondus l'épargne nette est de 165,190 M€.

Les ratios prudentiels retenus par la Communauté urbaine sont, d'une part, le service de la dette (rapport de l'annuité retraitée, 144,237 M€, aux recettes réelles de fonctionnement, 1 235,399 M€) et, d'autre part, la capacité de désendettement (rapport de l'encours de la dette à court et long termes, hors partie de la dette couverte par les fermiers de l'eau, 1 182 M€, à l'autofinancement brut de l'année retraitée, 269,3 M€).

Les limites fixées, pour le plan de mandat arrêté en 2008, sont de 20 % maximum pour le service de la dette et 8 ans pour la capacité de désendettement.

Le ratio du service de la dette passe de 13,3 % en 2008 à 11,7 % en 2009, effet conjugué d'une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 3,31 % et d'une diminution de l'annuité de la dette de 7,5 %.

La capacité de désendettement est 4 ans, (4,7 ans en 2008) et demeure donc en-deçà des limites fixées.

Les crédits de paiement consolidés pour financer la réalisation des projets de la programmation pluriannuelle d'investissement atteignent 332,752 M€ en charge nette.

Compte administratif 2009 - budgets consolidés retraités - vue d'ensemble - tableau n° 6

budgets consolidés		montants en M€
recettes réelles de fonctionnement retraitées	A	1 235,399
dépenses réelles de fonctionnement retraitées	B	966,117
autofinancement brut	C = A - B	269,282
remboursement du capital de la dette et dettes assimilées		139,039
	<i>dont dette à court terme</i>	<i>35,000</i>
remboursement du capital de la dette retraité	D	104,091
épargne nette	E = C - D	165,191
recettes réelles d'investissement retraitées		305,341
	<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	<i>78,959</i>
dépenses réelles d'investissement retraitées		564,511
	<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	<i>422,753</i>
recettes pour ordre		116,907
	<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	<i>14,950</i>
dépenses pour ordre		116,907
	<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	<i>3,910</i>
charge nette de la PPI retraitée		332,752
affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement		166,236
plus-values des cessions d'actifs des budgets M49 - compte 1064		0,038

II - 1°- Les résultats globaux retraités

II - 1°- a - Les mouvements réels en dépenses et recettes

Les principaux chapitres de dépenses et recettes sont explicités ci-après.

Les recettes (1 540,740 M€)

- La taxe professionnelle unique : 556,713 M€

En 2003, la Communauté urbaine a fait le choix de pratiquer la taxe professionnelle unique sans fiscalité mixte, c'est-à-dire sans recourir aux impôts ménages. Le taux avait alors été fixé au taux moyen pratiqué en 2002 sur le territoire communautaire, soit 20,01 %.

Du fait de l'intégration, au 1er janvier 2007, de Givors et Grigny dans la Communauté urbaine, le strict maintien de la pression fiscale au niveau de 2006 sur le périmètre à 57 communes s'est traduit par une progression du taux moyen de taxe professionnelle de 20,01 % à 20,09 %. Il est demeuré inchangé en 2008 et en 2009.

Avec 556,713 M€ au total, son produit évolue de 5 % (530,142 M€ en 2008), dont 14,920 M€ au titre des rôles supplémentaires (11,031 M€ en 2008).

- Les dotations de l'Etat : 344 M€

D'un montant légèrement inférieur à celui encaissé en 2008 (- 0,08 %), c'est surtout la répartition entre les dotations qui est remarquable en 2009 : la DGF progresse de 3 M€, alors que les compensations de taxe professionnelle diminuent de 3 M€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), perçue par la Communauté urbaine, représente 329,414 M€ et comporte essentiellement, depuis 2004, deux parts :

. la dotation d'intercommunalité (96,570 M€), en progression de 0,7 %, représente 29,3 % de la dotation globale de fonctionnement totale perçue,

. la dotation de compensation, substituée à l'allocation compensatrice de la suppression de la part salaires et à l'attribution du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (232,844 M€) progresse de 0,8 % par rapport à 2008.

Les compensations versées par l'Etat au titre de la taxe professionnelle s'élèvent à 14,678 M€, pour 17,507 € en 2008.

L'évolution annuelle moyenne de la dotation d'intercommunalité par habitant, entre 2004 et 2009, est de + 1,2 %. Celle de la dotation de compensation ramenée à l'habitant est de - 0,1 %.

Sur la même période, l'inflation a été en moyenne de 1,6 % par an. Ces évolutions divergentes conduisent à une réduction progressive du pouvoir d'achat de ces concours financiers de l'Etat.

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 106,654 M€

La Communauté urbaine perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du fait de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets.

Le produit de TEOM atteint 106,654 M€ en 2009, soit une progression de 4,6 % par rapport à 2008 (+ 4,718 M€). Le conseil de Communauté vote les taux de TEOM depuis 2005. Le taux moyen pondéré s'établit à 6,30 % depuis 2007.

- Le FCTVA : 52,320 M€

En 2009, la Communauté urbaine a bénéficié du dispositif du plan de relance de l'économie de versement anticipé des attributions du fonds de compensation pour la TVA, pour les dépenses éligibles effectuées en 2008, en complément du produit attendu pour les dépenses d'investissement réalisées en 2007.

En effet, dans le cadre de la convention passée avec l'Etat, la Communauté urbaine a réalisé, pour le périmètre défini par l'Etat, 411,262 M€ de dépenses réelles, montant supérieur à l'objectif fixé de 400,365 M€.

La recette 2009 correspondant à deux années de FCTVA représente 52,320 M€, ce qui explique la progression de 40,5 % sur ce poste ; 27,853 M€ au titre de 2007, 24,372 M€ au titre de 2008.

Elle comprend également la TVA récupérée au budget des eaux pour 0,096 M€.

- Les emprunts et dettes assimilées : 134,580 M€

En 2009, le recours à l'emprunt est limité à 134,540 M€ :

. l'autofinancement est maintenu à un niveau élevé en 2009, à hauteur de 269,282 M€ (253,299 M€ en 2008),

. aucun prêt nouveau n'a été contracté au budget annexe des eaux, en effet les dépenses d'équipement de l'exercice sont réalisées pour 12,551 M€, soit une baisse de 2,6 M€ par rapport à 2008 (15,187 M€),

. l'encaissement anticipé du FCTVA pour les dépenses d'investissement 2008 du budget principal, en sus du produit pour les dépenses 2007, a contribué à réduire le besoin d'emprunt : 96,324 M€ de nouveaux contrats ont été conclus dont 35 M€ à court terme (117 M€ en 2008),

. le financement du programme des investissements du budget annexe de l'assainissement a été assuré par un emprunt long terme de 38,215 M€ (en 2008 : 19 M€). En effet les dépenses d'équipement ont été réalisées pour 76,380 M€, cela représente 47,8 % de plus qu'en 2008 (51,663 M€).

Les autres dettes correspondent pour 0,040 M€ à des dépôts et des cautionnements reçus.

- Les recettes des services communautaires : 158,145 M€

Elles sont issues principalement de la redevance perçue au titre de l'assainissement (54,260 M€), des raccordements à l'égout (6,323 M€), des recettes de péage du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) (25,754 M€), de la redevance des fermiers des eaux (11,373 M€), des loyers encaissés (20,474 M€), de la vente d'énergie produite par l'usine d'incinération (7,150 M€) et de la redevance d'incinération des ordures ménagères (2,238 M€).

- La facturation des travaux effectués pour le compte de tiers, notamment dans le cadre du contrat de plan : 23,623 M€

- Les subventions reçues : 90,391 M€

Les subventions d'équipement reçues ont progressé de 14,3 %, c'est-à-dire 11,9 M€ supplémentaires en 2009 pour atteindre un total 67,572 M€.

Ce sont les recettes émises au budget annexe de l'assainissement (+ 9,484 M€) et en particulier les concours financiers de l'Agence de l'eau qui ont notablement progressés par rapport à 2008. Suivant le rythme des travaux, les appels de fonds importants ont été titrés, en particulier pour la mise aux normes de la station d'épuration de Saint Fons (8,326 M€), la station de la Feyssine (6,516 M€) et l'émissaire de la plaine du sud-est (1,049 M€).

Les subventions en section de fonctionnement (22,819 M€) connaissent aussi une forte progression par rapport à l'exercice 2008 (+ 5,933 M€), notamment grâce à des régularisations perçues d'Eco emballage pour la valorisation des déchets, dans le cadre de la collecte sélective (+ 2,5 M€), une subvention de l'ANRU pour la ZAC Vénissy à Vénissieux (1,563 M€) et un excédent de la ZAC Feuilly à Saint Priest (2 M€).

- Les recettes liées aux opérations pour le compte de tiers : 23,623 M€

En progression de 96,6 % par rapport à 2008 (12,014 M€), elles enregistrent en particulier les remboursements des collectivités bénéficiaires des acquisitions foncières effectuées pour leur compte (14,043 M€). Les remboursements des travaux pour comptes de tiers s'élèvent à 9,580 M€ en 2009. Ces chiffres sont à mettre en relation avec les dépenses réalisées sur ces comptes de tiers, soit 23,253 M€ en 2009, dont les acquisitions pour un montant de 13,884 M€.

Les dépenses (1 530,628 M€)

- Les travaux en régie et les immobilisations : 568,764 M€

A périmètre équivalent sur les années 2008 et 2009, les immobilisations ont progressé de 12,3 % (+ 36,568 M€) pour atteindre 333,268 M€ (296,700 M€ en 2008). Ce sont les réalisations sur le budget annexe de l'assainissement qui ont le plus augmenté (+ 24,717 M€), suivies par les dépenses du budget principal (+ 14,320 M€) ; les mandatements sur le budget annexe des eaux étant en recul de 2,635 M€.

La construction et la rénovation d'ouvrages structurants pour le traitement des eaux usées mobilisent des sommes importantes en 2009, en particulier pour les usines de la Feyssine à Villeurbanne (23,227 M€) et à Saint Fons (21,191 M€), pour le collecteur des quartiers nord de Vaulx en Velin (3,014 M€) et également pour l'émissaire de la plaine du sud-est à Villeurbanne (2,850 M€).

Avec 235,496 M€ en 2009 contre 231,170 M€ en 2008, l'augmentation des charges à caractère général a été limitée à 1,87 %.

- Les subventions versées : 298,690 M€

Elles représentent 19,51 % de l'ensemble des dépenses réelles.

A elles seules, les participations obligatoires de la Communauté urbaine au Sytral et au SDIS s'élèvent respectivement 120,958 M€ et 24,959 M€. Quant aux participations aux bilans de ZAC versées en 2009, elles totalisent 37,155 M€ (37,867 M€ en 2008).

Les subventions ayant permis de financer des équipements ont été versées à hauteur de 66,384 M€. Il s'agit d'un poste de dépenses en progression constante (+ 20 % par rapport à 2008). Les opérations pour la promotion de la politique du logement sont aidées à hauteur de 28,122 M€ dont 17,313 M€ dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et du soutien au parc privé de logements. Comme en 2008, la Communauté urbaine finance les programmes d'aménagement pour la mobilité des personnes : elle verse en particulier des fonds pour l'extension du centre de maintenance TGV sur le site de la Guillotière à Lyon 7° (12 M€), la halte ferroviaire de la place Jean Macé à Lyon 7° (3,096 M€), la ligne Lyon-Bourg en Bresse dans le cadre du projet Réal (2 M€) et l'aménagement du parc de stationnement Brosset à Lyon 6° (2,6 M€).

- Les mandats de travaux : 23,353 M€

Le portefeuille des mandats de travaux confiés à la Communauté urbaine représente 34 sites pour une dépense mobilisée de 9,468 M€. Le solde, soit 13,886 M€, marque la reprise des demandes d'achat pour le logement social par les communes et les bailleurs (3,628 M€ en 2008).

- Les reversements de fiscalité : 228,337 M€

L'application de la taxe professionnelle unique s'accompagne de la mise en place d'attributions de compensation permettant de neutraliser les effets de la spécialisation fiscale. Ces attributions aux communes membres de la Communauté urbaine de Lyon par le Grand Lyon ont représenté 211,424 M€ en 2009. Elles sont calculées par différence entre la ressource taxe professionnelle des communes et la ressource impôts ménages communautaire perçues au titre de 2002, dernière année d'application de la fiscalité à quatre taxes.

De même, certaines communes versent à la Communauté urbaine des allocations compensatrices qui se sont élevées à 11,547 M€ en 2009.

Par ailleurs, dès 1997, la Communauté urbaine a mis en place une dotation de solidarité communautaire (DSC). Le montant de la DSC versée aux communes s'est élevé à 16,913 M€ en 2009, en progression de 2,1 % par rapport à 2008 (16,561 M€).

- L'annuité de la dette : 179,710 M€

Le capital de la dette est remboursé à concurrence de 134,307 M€ (136,490 M€ en 2008). Ce montant ne tient pas compte de la dette prise en charge par le fermier pour le budget annexe des eaux (2,295 M€). Il comprend les annuités de la dette à long terme (96,807 M€), de l'emprunt obligataire (2,5 M€) et du prêt à court terme (35 M€).

En 2009, les emprunts à taux fixe représentent 59 % et ceux à taux variables, 41 % de l'encours de dette.

Le montant des intérêts de la dette (40,671 M€ en 2009) est en diminution de 12,177 M€ par rapport à 2008. L'encours de la dette corrigée au 31 décembre représente 1 182 M€, soit une diminution de 23 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Les taux d'intérêts avaient fortement augmenté dans le courant de l'année 2008 et fortement baissé en fin d'année. Cette baisse de taux s'est amplifiée en 2009. Le taux moyen de la dette de la Communauté urbaine est de 4,28 %.

Le remboursement des avances perçues de l'Agence de l'eau et d'autres établissements publics de l'Etat ainsi que du département du Rhône (4,643 M€) et la restitution de dépôts de garanties (0,089 M€) constituent les autres écritures du chapitre 16.

- Les charges de personnel et frais assimilés : 198,017 M€

En 2009, elles atteignent 198,017 M€, dont 3,390 M€ correspondent à la régie intéressée mise en place le 1er janvier 2006, pour la gestion du périphérique nord. Les charges de personnel représentent 12,9 % des dépenses totales de la Communauté urbaine et sont en hausse de 2,7 % par rapport à 2008.

Cette hausse proche de l'objectif fixé à 2,5 % est lié à un rattrapage des effectifs moyen payés qui, après avoir diminué de 24 postes entre 2007 et 2008, augmentent de 53 postes entre 2008 et 2009 : 22 emplois de catégorie A, 13 emplois de catégorie B, 18 emplois de catégorie C. Le taux de vacance d'emploi est passé de 6,25 % en 2008 à 5,34 % en 2009 et devrait approcher 3 % en 2010.

Tous budgets confondus, l'effectif moyen payé s'établit à 4 672 agents en 2009.

En dehors de l'augmentation des effectifs, d'autres phénomènes ont impacté les dépenses de personnel, notamment le glissement vieillissement technicité (1,527 M€), le reclassement des agents de catégorie C, avec effet rétroactif au 1er août 2008 (1,239 M€), l'augmentation de la valeur du point (0,540 M€) et la prime de garantie du pouvoir d'achat (0,178 M€). Le montant des heures supplémentaires a atteint 2,326 M€, en augmentation de 27 % par rapport à 2008.

- Les dotations aux provisions : 20 M€

Outre les provisions pour risques inscrites au budget primitif pour 5 M€, des régularisations de recettes fiscales encaissées en 2009 ont permis de constituer une provision complémentaire de 15 M€ qui permettra à la Communauté urbaine, en temps utile, de faire face au versement des participations aux bilans des ZAC.

- Autres charges : 10,594 M€

Les autres immobilisations financières, en particulier les frais liés à la constitution de dépôts et cautionnements et les créances indépendantes des cessions foncières accordées en paiement échelonné, sont réalisées à hauteur de 0,205 M€, en recul de 98 % par rapport à 2007. L'exercice 2008 avait enregistré un paiement exceptionnel de 10 M€ à l'Etat qui soldait l'opération de rachat du tènement de la caserne Sargent Blandan à Lyon 7°.

Comptes administratifs 2008 et 2009 - budgets consolidés retraités - mouvements réels - montant en M€ (hors excédent capitalisé du compte 1068) - tableau n° 7

Mouvements réels	CA 2008	Prévision ouverte en 2009	CA 2009	Évolution CA 2009/2008	Tx de réal./prévu en 2009	répartition du CA 2009 par poste
recettes réelles	1 479,451	1 624,384	1 540,739	4,14%	94,85%	100,00%
taxe professionnelle unique (TPU)	530,142	541,600	556,713	5,01%	102,79%	36,13%
dotation globale de fonctionnement (DGF)	326,847	328 800,0	329,414	0,79%	100,19%	21,38%
compensations de taxe professionnelle	17,507	14 700,0	14,678	-16,16%	99,85%	0,95%
FCTVA	31,793	25,030	52,320	64,56%	209,03%	3,40%
TLE	15,510	13,015	18,237	17,58%	140,12%	1,18%
reversement de fiscalité des communes du Grand Lyon	11,311	11,494	11,547	2,09%	100,46%	0,75%
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	101,937	105,728	106,654	4,63%	100,88%	6,92%

subventions reçues	72,577	83,130	90,391	24,55%	108,73%	5,87%
emprunts et dettes assimilées	156,413	278,252	135,769	-13,20%	48,79%	8,81%
produits des cessions de terrains, immeubles, matériels	15,326	3,807	15,558	1,51%	408,61%	1,01%
produits des services	162,286	163,581	158,145	-2,55%	96,68%	10,26%
<i>dont péage du BPNL</i>	27,386	25,400	25,754	-5,96%	101,40%	1,67%
<i>dont redevance d'assainissement</i>	54,108	58,013	54,260	0,28%	93,53%	3,52%
<i>dont raccordement à l'égout</i>	7,358	8,630	6,323	-14,06%	73,27%	0,41%
<i>dont vente d'énergie</i>	6,968	7,016	7,150	2,62%	101,91%	0,46%
<i>dont redevance d'incinération des ordures ménagères</i>	2,313	2,146	2,238	-3,27%	104,25%	0,15%
<i>dont déchèteries</i>	1,518	1,555	0,916	-39,64%	58,92%	0,06%
<i>dont réfections de tranchées</i>	3,353	5,552	3,731	11,25%	67,20%	0,24%
<i>dont redevance d'occupation du domaine public</i>	5,902	5,447	5,857	-0,75%	107,54%	0,38%
<i>dont loyers des immeubles</i>	20,807	12,654	20,474	-1,60%	161,80%	1,33%
<i>dont parc de stationnement</i>	4,920	7,838	4,897	-0,47%	62,47%	0,32%
<i>dont redevance des fermiers de la régie des eaux</i>	9,994	11 293,0	11,373	13,80%	100,71%	0,74%
recettes des travaux effectués pour le compte de tiers	12,014	25,507	23,623	96,63%	92,61%	1,53%
autres recettes	25,788	29,738	27,691	7,38%	93,12%	1,80%
<i>dont produit TVA sur eau potable et activités en DSP</i>	3,679		2,627	-28,59%		0,17%
<i>dont reprise sur provision</i>		7,800	7,800		100,00%	0,51%
dépenses réelles	1 472,208	1 673,731	1 530,628	3,97%	91,45%	100,00%
travaux en régie et immobilisations	527,870	638,942	568,764	7,75%	89,02%	37,16%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	5,901	11,772	8,952	51,71%	76,05%	0,58%
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	91,882	126,363	115,010	25,17%	91,02%	7,51%
<i>dont Immobilisations en cours</i>	198,917	221,053	209,306	5,22%	94,69%	13,67%
<i>dont charges à caractère général</i>	231,170	279,754	235,496	1,87%	84,18%	15,39%
travaux pour compte de tiers	24,517	28,227	23,353	-4,75%	82,73%	1,53%
subventions versées	283,570	324,926	298,690	5,33%	91,93%	19,51%
<i>dont SYTRAL</i>	119,009	120,999	120,958	1,64%	99,97%	7,90%
<i>dont SYTRAL - participation à la construction du parc relais en silo sur le site du Carré de soie</i>		3,996	3,996		100,00%	0,26%
<i>dont SDIS</i>	23,521	24,959	24,959	6,11%	100,00%	1,63%
<i>dont SDIS - participation avantages acquis Sapeurs pompiers</i>	2,900	2,300	2,300	-20,69%	100,00%	0,15%

<i>dont subventions d'équipements</i>	55,202	82,212	66,384	20,26%	80,75%	4,34%
<i>dont ZAC et opérations d'aménagement</i>	37,867	37,308	37,155	-1,88%	99,59%	2,43%
<i>dont reversement au département de la moitié de la charge nette du BPNL</i>	8,209	7,722	7,722	-5,93%	100,00%	0,50%
<i>dont Aderly</i>	1,518	1,518	1,518	0,00%	100,00%	0,10%
<i>dont Only Lyon (Aderly)</i>	1,500	1,000	1,000	-33,33%	100,00%	0,07%
<i>dont Office du tourisme</i>	1,200	1,450	1,450	20,83%	100,00%	0,09%
<i>dont biennales et festival du cinéma</i>	2,554	3,367	3,367	31,84%	100,00%	0,22%
reversement de fiscalité aux communes du Grand Lyon (y compris DSC)	229,161	228,458	228,337	-0,36%	99,95%	14,92%
capital et intérêts de la dette	193,923	200,543	179,710	-7,33%	89,61%	11,74%
charges de personnel et frais assimilés	192,760	200,976	198,017	2,73%	98,53%	12,94%
indemnités des élus	2,941	3,272	3,163	7,54%	96,65%	0,21%
dotations aux provisions	0,500	20,000	20,000	3900,00%	100,00%	1,31%
autres charges	16,965	28,385	10,594	-37,56%	37,32%	0,69%

II - 1° - b - Les mouvements pour ordre en dépenses et recettes

Ils retracent les écritures équilibrées, en dépenses et en recettes, sans décaissement ou encaissement de fonds.

Ils sont relatifs aux procédures d'amortissement des biens, des subventions reçues et des frais d'émission des emprunts des budgets principal, de l'eau et de l'assainissement, de suivi de l'évolution du patrimoine de la collectivité (enrichissement ou appauvrissement) suite à des cessions ou des acquisitions foncières, également à la gestion des stocks pour les biens produits qui n'ont pas vocation à rester au patrimoine de la collectivité (terrains aménagés réalisés dans le cadre des opérations du budget des opérations d'urbanisme en régie directe).

Ils retracent aussi des opérations plus spécifiques : le suivi de la TVA à récupérer sur les activités en délégation de service public (activité eau potable, cimetières communautaires, Centre des congrès et parkings), les écritures effectuées pour des clôtures comptables de mandats de travaux qui ont été confiés à la collectivité, en particulier lorsque le coût des équipements remis n'est pas financé en totalité par le bénéficiaire.

Ces écritures sont effectuées soit en simultané sur les deux sections des budgets concernés, il s'agit alors d'opérations d'ordre de transferts entre sections, soit en dépenses et en recettes sur une seule section. Pour les budgets communautaires, ces mouvements ne concernent que la section d'investissement : il s'agit d'opérations d'ordre patrimoniales.

Les écritures d'ordre consolidées représentent 116,907 M€, en retrait de 22 M€ par rapport au précédent compte administratif (139,043 M€). La Communauté urbaine n'a pas réalisé comme en 2008 d'opération importante d'intégration foncière après paiement échelonné du prix (Sergent Blandan à Lyon 7^e écriture d'ordre de 20 M€ en 2008). L'amortissement des immobilisations corporelles et financières diminue de 3 M€ en 2009.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler en réintégrant la charge correspondante en section de fonctionnement ou d'exploitation.

L'amortissement des immobilisations communautaires, c'est-à-dire des frais d'études et des frais d'insertion, des biens meubles et des immeubles productifs de revenus, des subventions d'équipement versées, des ouvrages techniques des budgets annexes ainsi que l'étalement des pénalités versées pour des renégociations d'emprunts ont constitué une annuité de 74,813 M€. L'amortissement des indemnités capitalisées sur emprunts, en retrait de 0,391 M€ par rapport à 2008, concerne la dette du budget principal, des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

En parallèle, les subventions d'équipement perçues par la Communauté urbaine pour des biens amortissables font également l'objet d'un étalement. L'annuité 2009 est supportée en dépenses par la section d'investissement pour un montant de 5,969 M€.

La Communauté urbaine a fait le choix de réaliser des zones d'aménagement concertées (ZAC) en régie directe. Ces opérations, retracées dans le budget des opérations d'urbanisme, concernent sept sites en 2009 : les ZAC du parc de Gerland à Lyon 7°, de la Saulaie à Oullins, du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or, à Vénissieux les ZAC Amstrong et Parilly, à Vaulx en Velin les ZAC de l'Hôtel de ville et de la Grappinière. Les terrains viabilisés sont destinés à la commercialisation. Les dépenses d'études, de démolitions et d'aménagement supportées en 2009 et comptabilisées en charges de la section de fonctionnement sont reprises dans un compte de stocks. Cette écriture constitue une dépense d'ordre de 2,869 M€ pour 2009. Comme le produit des ventes de terrains, la participation 2009 du budget principal au bilan de l'opération du parc de Gerland à Lyon 7° (4,726 M€) et l'écriture d'annulation de mandats émis sur exercice antérieur pour la ZAC de Saint Romain au Mont d'Or (0,002 M€) sont reprises, en recette pour ordre, au compte de stock correspondant, à la section d'investissement (4,728 M€).

Pour accomplir les opérations d'investissement, la Communauté urbaine doit parfois se rendre propriétaire de terrain ou de construction. Avec ses partenaires publics, elle peut également décider de céder son foncier, voire remettre des parcelles à des tiers privés. Chaque année, elle procède aussi à la vente de véhicules réformés et de matériels.

Dans le cas de cessions, la mise à jour de l'actif de la collectivité au sens comptable doit être opérée, comme l'ajustement de l'inventaire. Les sorties des biens sont donc retranscrites dans les écritures budgétaires. Il s'agit encore de réalisations pour ordre, sur la base des valeurs historiques des biens remis, corrigées des amortissements éventuellement pratiqués (valeur nette comptable).

Les cessions foncières, qu'elles soient effectuées contre paiement de prix, dans le cadre d'un échange de biens avec un partenaire public ou privé ou gratuitement, ont été constatées pour un montant total de 11,040 M€. Par ailleurs, le budget principal a racheté aux budgets annexes des eaux et de l'assainissement, pour leur valeur nette comptable, soit 3,807 M€, les locaux libérés par la direction de l'eau après son déménagement dans l'immeuble le Triangle. Ces espaces ont été mis à disposition d'autres services urbains.

Toujours pour les équipements qu'elle réalise sur son territoire, la collectivité peut recevoir à titre gratuit des assiettes foncières. L'enrichissement patrimonial occasionné par ces opérations a représenté 1,008 M€ en 2009.

L'instruction comptable M14 impose de définir les plus ou moins-values pour chaque opération de cession des actifs de la collectivité. Elles se calculent en rapprochant le prix de vente et la valeur nette comptable des biens remis. A ce titre, le compte administratif totalise pour 5,936 M€ de plus-values et pour 1,146 M€ de moins-values en 2009. Pour les budgets de l'eau et de l'assainissement (instruction M49), la vente de véhicules a donné lieu à une plus-value de 0,038 M€, reprise en réserve à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2009 (compte réglementaire 1064).

L'obligation qui est faite aux collectivités de suivre l'évolution de leur patrimoine suppose que soient valorisés dans le budget de l'assainissement les réseaux d'eaux usées, construits sous des voies privées et qui sont raccordés aux réseaux communautaires à leur achèvement. Les écritures correspondantes sont limitées à 0,001 M€ sur la section d'investissement.

Les autres écritures pour ordre de l'exercice 2009 consistent à :

- constater la recette de TVA à récupérer sur les travaux dans les cimetières communautaires (0,076 M€), pour l'exploitation du centre des Congrès et de son parking à Lyon 6° (0,204 M€) (budget principal), pour les travaux et les équipements payés pour l'activité eau potable (2,119 M€) (budget des eaux), soit au total 2,400 M€,
- solder au plan comptable les mandats de travaux pour le compte de tiers : le concours financier 2009 de la Communauté urbaine pour les équipements remis s'élève à 0,140 M€.

Compte administratif 2009 - budgets consolidés - mouvements d'ordre - tableau n° 8

Mouvements pour ordre	Dépenses en M€	Recettes en M€
hors programmation pluriannuelle	101,957	101,957
amortissement des immobilisations corporelles et financières	74,813	74,813
amortissement des subventions d'équipement reçues	5,969	5,969
plus values sur cessions d'actifs (hors 1064)	5,936	5,936
moins values de cessions d'actifs	1,146	1,146
stocks de terrains aménagés	2,869	2,869
déstockage de terrains aménagés - ventes	4,728	4,728
participation et créances rattachées (Icare régularisation sur exercice antérieur)	1,306	1,306
valeur comptable des immobilisations financières (Icare régul. sur ex. ant.)	1,383	1,383
valeur comptable des immobilisations cédées (Clip)	3,807	3,807
périmètre PPI	14,950	14,950
valeur comptable des biens cédés ou échangés	11,040	11,040
cessions à titre gratuit de fonciers et de matériels informatiques	0,061	0,061
valeur de biens fonciers et de matériels reçus à titre gratuit	1,008	1,008
valeur de réseaux d'assainissement sous voies privées intégrés au patrimoine de la collectivité	0,001	0,001
solde mandats fonciers ou de travaux pour le compte de tiers	0,140	0,140
TVA à récupérer auprès des fermiers ou pour des délégations de service public	2,400	2,400
correction sur la valeur de cession d'immeuble vendu en paiement échelonné	0,300	0,300
total	116,907	116,907
affectation de l'excédent de fonctionnement		166,236
plus values des cessions d'actifs des budgets M49 - compte 1064		0,038

II - 2° - Les mouvements réels par axe politique

II - 2° - a - Garder le cap développement économique

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution en %	Recettes		Evolution en %
	CA 2008	CA 2009		CA 2008	CA 2009	
Garder le cap du développement économique	140,349	115,831	- 17%	24,102	23,140	- 4%
Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon, territoire entrepreneurial et solidaire	48,235	35,592	- 26%	6,958	12,244	76%
Soutenir le tissu local	30,728	15,221	-50%	4,873	10,329	112%
Conforter et amplifier les pôles de compétitivité moteurs du développement économique local	7,506	10,766	43%	-	0,273	
Développer la métropole des savoirs	6,745	5,813	-14%	1,285	1,643	28%
Développer des actions pour lier développement économique, emploi et insertion	3,257	3,793	16%	0,800	-	-100%
Réaliser des grands projets structurants	78,381	64,127	- 18%	14,263	8,207	- 42%

Poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains	56,256	52,936	- 6%	7,737	6,003	- 22%
Renforcer les centres urbains	22,126	11,192	- 49%	6,526	2,204	- 66%
Développer le rayonnement international de la métropole	13,733	16,112	17%	2,880	2,689	- 7%
Accroître la visibilité et l'ouverture internationale de Lyon	13,268	14,949	13%	2,880	2,689	- 7%
Mieux connecter la métropole au monde via les transports et les télécommunications	0,465	1,163	150%	-	-	

Garder le cap du développement économique passe par une garantie du dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire.

Ce premier axe politique répertorie les actions de soutien du tissu économique local : la réalisation des voiries structurantes pour améliorer la desserte des zones d'activités, l'aménagement des sites clés de développement tels les zones industrielles, l'apport de concours financiers pour aider des programmes d'équipements et les pôles de recherche et d'innovation.

La transformation du territoire c'est aussi la poursuite de grands projets urbains comme le Carré de Soie à Vaulx en Velin, les aménagements qui contribuent à la vitalité des centres urbains et au soutien de l'offre commerciale de proximité.

Le développement des grandes infrastructures routières ou aériennes programmé au plan de mandat assure également une visibilité de la collectivité au plan international.

L'investissement communautaire de ces trois axes politiques constituent une dépense 2009 de 60,087 M€ dont 59,080 M€ réalisés sur le budget principal. Les recettes correspondant aux actions menées s'établissent à 6,738 M€. 4,576 M€ sont titrés au budget principal.

Les crédits réalisés sur la section de fonctionnement constituent une dépense en 2009 de 55,744 M€ dont 52,913 M€ réalisés sur le budget principal. Les recettes correspondant aux actions menées s'établissent à 16,402 M€. 16,400 M€ sont titrés au budget principal.

. Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon, territoire entrepreneurial et solidaire

Les subventions d'équipement versées (12,140 M€) concernent en particulier la direction départementale de l'équipement pour l'aménagement de l'échangeur du Tronchon à Dardilly Limonest (2,900 M€), les fonds attribués au pôle d'innovation Cancéropôle (1,750 M€), et de compétitivité (6,591 M€) dont le projet de recherche et de développement Lyonbiopôle santé pour 1,562 M€ et le centre de soins en hadronthérapie "Etoile" pour 3 M€.

Le paiement des aménagements engagés dans douze zones industrielles et parcs d'affaires a été assuré pour la somme de 3,319 M€. 0,104 M€ constitue en 2009 le solde des participations reçues des communes de Rillieux la Pape et de Caluire et Cuire pour le site de Périca.

2,325 M€ ont financé le chantier de réhabilitation de l'IUT B de Villeurbanne, confié par l'université Claude Bernard qui, avec l'Etat, ont financés l'opération à hauteur de 0,225 M€. La région Rhône-Alpes et la ville de Villeurbanne ont également apporté leur concours pour respectivement 0,488 M€ et 0,146 M€.

Au budget annexe des eaux, les travaux sur le réseau d'eau potable ZAC agroalimentaire du marché d'intérêt national à Corbas sont assurés pour 0,193 M€. Avec les travaux pour le recueillis des eaux pluviales (0,162 M€ au budget de l'assainissement) et les aménagements du site pris en charge par le budget principal (0,789 M€), la dépense d'investissement s'établit à 0,998 M€.

Les loyers et charges acquittés par la Communauté urbaine pour le Centre d'infectiologie à Lyon 7° (0,654 M€) lui ont été refacturés à l'association Lyonbiopôle, pour ce qui la concerne, à hauteur de 0,273 M€.

La participation aux frais de fonctionnement du Cancéropôle pour 0,399 M€ en 2009 en baisse par rapport à 2008 (0,925 M€), s'ajoute à la subvention d'équipement (1,750 M€ en 2009 pour 0,400 M€ en 2008). Le projet Etoile, pour la recherche sur le cancer, a bénéficié pour 2009 d'une subvention de fonctionnement de 0,324 M€, en complément de la participation à la construction du centre de soin de 3 M€.

Le soutien au secteur de la mode (0,225 M€) a permis notamment l'organisation des salons Print'Or, de la Mode vintage et de la Griffes Lyonnaise.

La Communauté urbaine est également présente dans le domaine des nouvelles technologies propres, afin de poursuivre ses ambitions de référence européenne. 0,225 M€ ont été consacrés au projet Cleantech, notamment en vue de répondre à un appel à candidature, lancé par l'Etat en juin 2006, pour la sélection de nouveaux pôles de compétitivité Eco-Tech.

Le soutien au développement économique passe par la valorisation des parcs technologiques de l'agglomération. L'entretien des terrains, espaces boisés ainsi que les contrats de maintenance du matériel et le paiement des fluides se sont élevés à 0,427 M€ en 2009.

Développer la métropole des savoirs est aussi un des axes de travail retenu par la Communauté urbaine, il représente en charge nette 4,170 M€ dont 2,500 M€ en section de fonctionnement et correspond à des partenariats avec l'enseignement supérieur.

La Communauté urbaine soutient le tissu local à travers diverses opérations. Les équipements réalisés dans le cadre de la ZAC du Parc de Gerland (1,234 M€) ont consisté principalement en l'aménagement de voiries secondaires. Les aménagements des terrains de la ZAC de Parilly à Vénissieux ont représenté 1,168 M€. De plus, conformément à la délibération du Conseil n° 2004-1784 du 29 mars 2004, une participation prévisionnelle à l'équilibre du bilan de la ZAC du Contal, à La Tour de Salvagny, a été versée à l'OPH du Rhône, pour un montant de 1,469 M€.

Le développement de l'entrepreneuriat sur le territoire de la Communauté urbaine (1,378 M€) passe par le soutien d'initiatives concrètes engagées par des associations, la chambre de commerce, la chambre des métiers, et le lancement d'études ou la participation à des salons.

. Réaliser des grands projets structurants

La réalisation de grands projets structurants a constitué un investissement de 39,573 M€ et un produit de 2,800 M€ composé, en particulier, des participations reçues dans le cadre des plans d'aménagement d'ensemble (PAE) (0,442 M€) et de la TVA récupérée sur les activités assujetties (0,424 M€).

En dépenses, 11,154 M€ sont mobilisés sur le secteur Carré de Soie à Vaulx en Velin, pour les aménagements de voiries qui desservent le pôle de loisirs (4,373 M€) et pour les opérations immobilières qui assureront les opérations futures de logements et d'activités (6,781 M€).

Cette autorisation de programme pour les grands projets structurants a également financé pour 7,354 M€ l'acquisition du tènement de la société Sovalim et des frais de démolitions, dans le secteur de la Saulaie à Oullins. Cette opération de réserve foncière assurera en particulier la mise en œuvre du projet de pôle d'échange multimodal.

La déconstruction du marché d'intérêt national (MIN) dans le quartier de Perrache à Lyon 2° a démarré en 2009 pour un coût de 1,494 M€. Cette opération doit s'achever prochainement.

Enfin, la requalification de la rue Michel Berthet et la rénovation du quartier de l'Industrie à Lyon 9° ont été réalisées respectivement pour 3,048 M€ et 1,130 M€. Au titre des opérations de dynamisation des centres urbains, les dépenses pour le traitement de la place Pérégut, ZAC du Centre à Tassin la demi lune, s'établissent à 1,980 M€.

La Communauté urbaine poursuit la transformation du territoire notamment par le versement de participations à des aménageurs intervenant sur les grands projets urbains.

La Communauté urbaine a versé à la SAEM Lyon confluence, pour l'année 2009, 9,016 M€ de participation au bilan de la ZAC du Confluent.

Pour l'aménagement de la ZAC Quartier Nord de l'Industrie à Vaise, la participation de la Communauté urbaine, versée à la SERL s'est élevée à 3,545 M€. À Saint Priest, pour la ZAC du triangle, l'Office public d'habitat a, quant à lui, perçu 2,866 M€ de participation communautaire.

Le renforcement des centres urbains est l'une des priorités que s'est fixée la Communauté urbaine : restructuration du centre-ville à Décines Charpieu (4,055 M€) ou à Tassin la Demi Lune (2,617 M€) qui a permis à la ZAC du centre de commercialiser des terrains pour 0,919 M€.

. Développer le rayonnement international de la métropole

Les dépenses d'investissement pour le développement du rayonnement international sont réalisées pour la somme de 0,301 M€. Il s'agit, en particulier, de la prise en charge des frais d'études pour le réaménagement du boulevard du Valvert à Tassin La Demi Lune, soit 0,130 M€ et des travaux de voirie pour les accès au site de Eurexpo à Chassieu (0,169 M€).

Au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, la cession en annuité d'un terrain aménagé à la SCI Parc de Gerland, a fait l'objet d'un encaissement d'une recette de 2,137 M€ (opération hors programmation pluriannuelle).

La Communauté urbaine est à l'origine de plusieurs projets culturels à vocation populaire et de renommée internationale : la Biennale d'art contemporain (2,367 M€) mais aussi le festival du cinéma initié en 2009 (1 M€).

Pour l'Office du tourisme intercommunal qui contribue également à faire connaître Lyon et son agglomération sur le territoire national et à l'étranger, la participation de la Communauté urbaine a été de 1,450 M€ en 2009. L'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) a bénéficié de 1,000 M€ pour l'année 2009, pour le label Only Lyon.

Mieux connecter la métropole au monde *via* les télécommunications est un objectif de la mission numérique, dotée de 0,792 M€, pour laquelle la Communauté urbaine a décidé de soutenir l'Espace numérique entreprises (0,300 M€), l'Association européenne du film d'animation (0,180 M€) et l'Agence mondiale de solidarité numérique (0,050 M€).

II - 2° - b- Construire une métropole à dimension humaine

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution en %	Recettes		Evolution en %
	CA 2008	CA 2009		CA 2008	CA 2009	
Construire une métropole à dimension humaine	96,045	121,079	26%	25,625	41,800	63%
Favoriser la mixité	45,284	36,846	- 19%	10,208	12,858	26%
Favoriser le renouvellement des grands quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire	37,116	31,141	-16%	8,559	6,953	-19%
Développer l'accès à la ville et désenclaver les populations	8,168	5,705	-30%	1,649	5,906	258%
Promouvoir une politique du logement équilibrée	41,808	74,220	78%	14,823	28,523	92%
Maintenir l'attractivité de l'agglomération par une réponse adaptée aux besoins en logement	33,879	55,588	64%	12,806	22,327	74%
La mise en œuvre du droit au logement	7,930	18,632	135%	2,017	6,197	207%
Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	7,423	8,420	13%	0,107	0,002	- 98%
Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	7,423	8,420	13%	0,107	0,002	- 98%
Promouvoir la solidarité à travers le monde	1,530	1,593	4%	0,486	0,417	- 14%
Aider au développement économique, au-delà de l'appui à la gouvernance	1,004	1,010	1%	0,273	0,168	- 38%
Mobiliser les acteurs lyonnais autour de la solidarité	0,526	0,583	11%	0,214	0,249	16%

La Communauté urbaine souhaite favoriser la mixité dans les grands quartiers d'habitat social où de nouveaux centres d'activité se sont installés et que soit proposée une offre de logements variée et équilibrée sur tout le territoire. Elle accompagne ces opérations en partenariat avec l'Etat et la région Rhône-Alpes. Elle a également le souci de faire vivre de nombreuses instances favorisant les échanges et l'écoute des élus et des habitants.

Les investissements 2009 ont représentés 88,860 M€ en dépenses et 27,668 M€ en recettes.

Pour les dépenses de fonctionnement, 32,219 M€ ont été réalisés tandis que 14,132 M€ étaient encaissés en recette.

. Favoriser la mixité

Sur ce périmètre, 18,836 M€ sont réalisés sur des opérations de développement social urbain, de renouvellement urbain (ORU) ou pour les grands projets de ville (GPV). 4,100 M€ concernent la réalisation d'équipements confiés en mandat de travaux. Ces opérations pour le compte de tiers génèrent 6,501 M€ de titres de recettes. Les opérations d'investissement les plus significatives de l'année 2009 sont le DSU Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin (3,802 M€), le projet Yzeron Sémard à Oullins (1,837 M€), le quartier Terrailon à Bron (1,716 M€) et le GPV Ilot du Cerisier à Vénissieux (1,319 M€).

La Communauté urbaine veut favoriser le renouvellement des quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire, ceci par l'aménagement des grands ensembles comme pour le plateau de La Duchère à Lyon 9°, pour lequel la participation communautaire versée à la SERL a atteint 10,631 M€. Parallèlement, une cession de terrain sur ce site générerait une recette de 1,124 M€.

En ce qui concerne la ZAC de Vénissy, c'est l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) qui a subventionné en totalité la participation communautaire à hauteur de 1,563 M€.

La gestion social urbaine de proximité dans les quartiers de développement solidaire urbain bénéficie de subvention s'élevant à 1,618 M€ pour 2009 et dans le même temps les contrats urbains de cohésion social ont perçus 1,290 M€.

. Promouvoir une politique de logement équilibrée

Au total, 61 % des sommes acquittées pour construire une métropole à dimension humaine concernent les actions relatives à la politique du logement, soit 74,220 M€ ; les recettes correspondantes s'établissent à 28,523 M€.

Par délibération du 23 janvier 2006, le Conseil a approuvé le principe de la délégation des aides à la pierre de l'Etat à la Communauté urbaine. Les conventions et leurs avenants, pour les programmes annuels, définissent l'attribution des aides publiques, à l'exception des financements de l'ANRU. Les subventions d'équipement versées par la Communauté urbaine pour les actions dédiées au logement social, aides à la pierre et parc privé, atteignent respectivement 24,97 M€ et 1,571 M€. L'Etat participe pour 14,346 M€ et la région Rhône-Alpes apporte son soutien avec 3,516 M€.

La collectivité a également acquis des immeubles du domaine privé pour 36,590 M€ pour le réaménagement des logements sociaux et la gestion de son parc immobilier.

De plus, l'aménagement des terrains pour les aires d'accueil des gens du voyage, la maintenance des sites en exploitation et les subventions d'équipement versées ont engendré des dépenses à hauteur de 3,302 M€ financées par des subventions de l'Etat pour un montant de 0,650 M€ et une participation de la ville de Vaulx en Velin pour 0,051 M€. Le réseau d'eau potable construit pour l'aire d'accueil des gens du voyage à Meyzieu a été financé à hauteur de 0,162 M€ et a induit une recette de TVA de 0,026 M€.

Par délibération n° 2005-2411 du 17 janvier 2005, la Communauté urbaine a décidé de soutenir les actions de relogement des familles de gens du voyage sédentarisées. Une aide aux communes de Décines Charpieu (0,275 M€), Saint Genis Laval (0,077 M€) et Villeurbanne (0,305 M€) est apportée sous forme de subvention d'équipement. La réalisation d'ouvrages d'assainissement station Cité des Marais à Décines Charpieu (0,009 M€) est subventionnée par l'Agence de l'eau à hauteur de 0,021 M€.

Le pass foncier est un dispositif national qui doit permettre de relancer l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes ou moyens. Dans le cadre du plan de relance 2009, et à titre expérimental, la Communauté urbaine a décidé de soutenir cette action en accordant, selon une grille de critères, des subventions d'équipement aux particuliers. Pour 2009, cette aide est fixée à 1,667 M€ et les versements réalisés constituent une dépense d'investissement de 0,137 M€.

La mise en œuvre du droit au logement a conduit la Communauté urbaine à participer à des actions en matière d'opération programmée d'amélioration de l'habitat, des études et diverses prestations pour un montant de 1,554 M€ en 2009. L'observatoire du logement a, quant à lui, bénéficié d'une subvention de 0,686 M€ pour 2009.

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage sur l'agglomération a entraîné des coûts de fonctionnement à hauteur de 1,174 M€ compensés pour moitié par les recettes encaissées : redevances (0,230 M€) et subventions diverses (0,426 M€).

0,315 M€ a été consacré à des frais d'études relatifs à la mission Carré de soie.

Les baux emphytéotiques pour le logement social ont rapporté 6,960 M€ en 2009.

. Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens

Les frais engagés en investissement pour préparer la future révision du plan local d'urbanisme (PLU) et lancer les études annexes (0,373 M€) ainsi que l'acquisition de logiciels pour le projet Greco - réclamations communautaires (0,169 M€) composent les actions qui concourent au dialogue permanent avec les élus et les citoyens.

La participation financière allouée par la Communauté urbaine à l'Agence d'urbanisme s'élève à 4,505 M€ pour l'année 2009 (3,910 M€ en 2008). Dans le même temps, le syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) a bénéficié d'un montant de 1,235 M€.

La Communauté urbaine a versé, au titre de la coopération dans le domaine des services urbains, la somme de 0,214 M€ en hausse de 0,119 M€ par rapport à 2008.

La Communauté urbaine a consacré 0,863 M€ en charge nette à la promotion de la solidarité à travers le monde. La mobilisation des acteurs lyonnais autour de la solidarité se traduit par une aide apportée au projet européen Madagascar pour lequel le financement de la Communauté urbaine a été limité à 0,018 M€, en raison d'une recette du Fonds eau de 0,242 M€.

II - 2° - c - Faire de l'environnement un moteur de développement

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution en %	Recettes		Evolution en %
	CA 2008	CA 2009		CA 2008	CA 2009	
Faire de l'environnement un moteur du développement	558,282	593,195	6%	120,680	130,982	9%
Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement	291,452	299,631	3%	52,988	49,692	- 6%
Encourager l'usage des transports en commun	190,734	195,798	3%	8,514	7,836	- 8%
Faciliter les échanges entre les différents pôles urbains	2,898	1,517	- 48%	0,026	0,047	77%
Adapter l'offre des réseaux existants (routes, TC, vélos...) aux besoins de mobilité de proximité	27,651	16,247	- 41%	10,187	8,719	- 14%
Soutenir le développement de nouvelles mobilités urbaines	11,314	16,712	48%	-	0,255	
Maintenir en état le réseau, prendre en compte les obligations réglementaires (notamment dans le domaine de la sécurité des déplacements)	57,597	68,401	19%	34,262	32,836	-4%
Offrir une mobilité facilitée pour tous	1,258	0,956	-24%	-	-	
Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	29,693	36,697	24%	19,619	26,745	36%
Conjuguer reconquête urbaine et nature en ville	27,851	34,657	24%	19,372	26,745	38%

Valoriser les espaces naturels et agricoles	1,842	2,040	11%	0,247	-	- 100%
Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	110,927	106,476	- 4%	21,108	21,730	3%
Mettre en œuvre le plan d'actions stratégiques 2007-2017	77,720	74,932	- 4%	20,787	21,340	3%
Développer une approche globalisée de la propreté, dans une logique de résultat et de partenariat	33,207	31,544	- 5%	0,321	0,389	21%
Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	88,280	112,135	27%	26,791	32,637	22%
Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau pour tous les usages	35,836	23,365	- 35%	4,827	5,128	6%
Garantir l'alimentation en eau potable de la population du Grand Lyon	1,310	3,158	141%	0,533	0,421	- 21%
Lutter contre les pollutions de toute nature	42,539	78,654	85%	20,377	26,489	30%
Maîtriser des eaux pluviales urbaines et périurbaines	8,593	6,959	- 19%	1,054	0,598	- 43%
Améliorer la connaissance, les suivis et les évaluations des impacts de l'agglomération sur l'homme et son environnement	0,001		- 100%			
Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre	11,320	10,789	- 5%	0,174	0,149	- 14%
Développer une politique de réduction des consommations d'énergie	5,392	5,013	- 7%	0,031	0,004	- 88%
Promouvoir les énergies renouvelables				-	0,017	
Créer un effet d'entraînement à l'échelle de l'agglomération	3,029	2,940	- 3%	0,133	0,128	- 4%
S'adapter aux évolutions climatiques déjà en cours	2,899	2,837	- 2%	0,010	0,001	- 94%
Garantir un environnement sain et prévenir les risques	26,611	27,467	3%	-	0,029	
Réduire les nuisances et prévenir les risques	26,611	27,467	3%	-	0,029	

Faire de l'environnement un moteur de développement, c'est encourager l'usage des transports en commun, par la contribution au Sytral pour son fonctionnement, l'accompagnement des travaux de la ligne de tramway, comme de la ligne de Trolleybus et par le partenariat SNCF-RFF Région pour le projet Réal. C'est aussi valoriser la place de la nature dans l'agglomération lyonnaise en réaménageant les rives de la Saône et en soutenant les projets nature sur tout le territoire.

Il s'agit avant tout de rechercher la réduction des déchets à la source, de limiter l'incinération et d'augmenter la valorisation au meilleur coût. Cette stratégie se met en œuvre, notamment avec la réalisation des déchetteries supplémentaires pour mieux desservir l'ensemble des habitants avec un entretien régulier de l'usine d'incinération pour maintenir une bonne qualité de rejet d'air et de production de chaleur.

La politique de gestion du cycle urbain de l'eau sur le long terme est portée par trois budgets communautaires : le budget principal pour la maîtrise des eaux pluviales ou la gestion des ruisseaux, le budget annexe des eaux pour garantir l'alimentation en eau potable de la population ainsi que de la préservation de la ressource et le budget annexe de l'assainissement pour le traitement des eaux usées dans des usines créées et mises en normes.

Le respect de l'environnement passe par la diminution des consommations énergétiques, l'augmentation des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Toutes ces mesures permettent de garantir un environnement sain et la prévention des risques, notamment par la qualité de l'air et la protection contre les risques naturels et technologiques.

L'ensemble de ces domaines d'intervention mobilise en investissement 253,147 M€ de dépenses et cumule 44,403 M€ de recettes.

En section de fonctionnement, les dépenses représentent 340,003 M€ et les recettes 86,587 M€.

. Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement

La part pour le développement de la mobilité pour tous s'établit à 120,846 M€ de dépenses et 4,041 M€ de recettes.

Il s'agit d'aides accordées sous forme de subvention d'équipement pour 23,765 M€. Les opérations mobilisant d'importants crédits de paiement sont en particulier le centre de maintenance TGV de la Guillotière à Lyon 3° (12 M€) et la Halte ferroviaire place Jean Macé à Lyon 7° (3,095 M€), la modernisation de la ligne ferroviaire Bourg-Genève (2 M€) et l'accompagnement à la ligne C1-C2 du trolley. Ces dépenses constituent des versements à la SNCF et la région Rhône Alpes, le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral).

Il s'agit aussi de dépenses d'équipement qui constituent les actifs des budgets principal, eau et assainissement pour 96,314 M€.

La sécurisation des ouvrages d'art, en particulier les tunnels et les trémies se poursuit en 2009 (18,035 M€), notamment les rénovations des tunnels de la Croix-rousse à Lyon 1er (9,113 M€), de Brotteaux-Servient à Lyon 8° (4,638 M€) et de Fourvière à Lyon 5° (0,870 M€). Le programme de gros entretien des autres ouvrages d'art s'est établi à 2,622 M€.

Dans le domaine de la voirie, les investissements réalisés sont conséquents pour des opérations globalisées. Les travaux de proximité pour les réparations de voirie les plus dégradés ont mobilisé 14,971 M€. Les interventions décidées dans le cadre de la voirie de proximité ont engendré 17,261 M€ de dépenses, en particulier les actions du programme 2009 pour 14,904 M€. Les communes membres ont bénéficié de 5,141 M€ d'aménagements adaptés au titre du fond d'initiative communale (FIC) dont 0,410 M€ qu'elles ont financés. Les tiers bénéficiaires des aménagements d'entrées charretières ont participé à la réalisation des travaux pour la somme de 0,668 M€.

Les petits aménagements de voirie (PAV) réalisés pour le compte du Sytral constituent une dépense de 4,270 M€ à rapprocher des recettes de l'exercice (2,402 M€). Il cofinance le coût hors taxe des travaux, augmenté des frais financiers pour le portage de la TVA.

Des mandats de travaux sont également confiés à la Communauté urbaine pour favoriser les déplacements partagés dans l'agglomération : 0,761 M€ sont dépensés dans ce cadre en 2009, en particulier pour l'aménagement de l'espace public du Gros Caillou à Lyon 4° (0,746 M€).

La Communauté urbaine adapte l'offre des réseaux existant en matière de déplacement urbain et à travers la gestion de parcs de stationnement qui ont permis l'encaissement de 5,112 M€ en 2009, pour 0,892 M€ de dépenses.

La compétence en matière de transport urbain de la Communauté urbaine est assuré par le Sytral, à qui la Communauté urbaine a versé une contribution de 120,958 M€ en 2009. Par ailleurs 3,996 M€ ont également été versés au Sytral pour la construction du parc-relais en silo du Carré de soie.

Faciliter les échanges entre les différents pôles urbains représente un enjeu pour la Communauté urbaine qui finance des études préalables d'urbanisme et d'aménagement dans ce sens, s'élevant à 0,447 M€ pour 2009.

Le maintien en état du réseau existant en prenant en compte les obligations réglementaires, notamment dans le domaine de la sécurité des déplacements, amène la Communauté urbaine à assurer la gestion du boulevard périphérique du nord Lyon à hauteur de 16,813 M€ correspondant, entre autres, aux charges d'exploitation et de personnels pour l'année 2009. Les titres de passage concernant le péage du boulevard périphérique du nord Lyon ont rapporté à la Communauté urbaine la somme de 25,754 M€.

En 2009, la Communauté urbaine a apporté son soutien au développement des nouvelles mobilités urbaines en octroyant à l'association la Maison du Vélo une participation de 0,046 M€.

L'opération mobilier urbain incluant le marché avec la société JC Decaux, y compris le service Velo'v, permet de dégager une recette nette de 1,677 M€.

. Maitriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles

La maîtrise de l'étalement urbain, la valorisation des espaces naturels et agricoles sont des éléments importants pour la Communauté urbaine. L'investissement communautaire totalise 34,699 M€ de dépenses et 18,755 M€ de recettes.

Ce poste comprend la constitution de réserves foncières pour un montant de 17,103 M€ ainsi que les acquisitions pour les comptes des communes ou de bailleurs sociaux pour 13,884 M€. Le financement de ces acquisitions a bénéficié de 14,044 M€ de recettes. D'autres recettes correspondent à des annuités encaissées pour des ventes foncières accordées en paiement différé (4,180 M€).

La Communauté urbaine engage diverses actions dans le cadre du grand projet de reconquête urbaine des rives de la Saône. Le démarrage de certaines opérations en 2009 a été financé en section d'investissement pour la somme totale de 1,635 M€. Ces dépenses concernent en particulier l'achat d'un immeuble, lieu-dit Ile de la Croix à Albigny sur Saône, pour la valorisation future de la rive droite du fleuve (1,150 M€).

Pour pouvoir conjuguer urbanité et nature en ville, la Communauté urbaine doit se porter acquéreur de terrain foncier tout en indemnisant les propriétaires agriculteurs lorsque cela est nécessaire. Ainsi, 0,144 M€ a été versé dans le cadre de l'opération Montout à Décines Charpieu.

Le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (Symalim) tend à valoriser les espaces naturels et agricoles sur le territoire de la Communauté urbaine et bénéficie à ce titre d'une subvention de fonctionnement de 1,089 M€, de la part de la Communauté urbaine.

Les produits de cession ont rapporté la somme de 7,989 M€ pour l'année 2009, enregistrant une hausse de 2,659 M€ par rapport à 2008.

. Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires

Le recyclage et la valorisation des déchets sont des objectifs du plan d'actions stratégiques pour la gestion durable des déchets 2007-2017. Les enjeux de ce plan sont de valoriser les déchets, de limiter le recours à l'incinération et maîtriser les coûts. Il s'agit également pour la Communauté urbaine de mettre 20 déchèteries à la disposition des habitants d'ici 2010. Cette gestion a permis la réalisation de dépenses d'investissement pour 7,689 M€. 3,718 M€ ont été consacrés à l'acquisition de matériels et de véhicules de propreté et 3,103 M€ ont été utilisés pour le plan de maintenance et gros entretien de l'usine d'incinération de Lyon-Sud exploitée en régie directe. Les travaux réalisés sur les déchèteries sur divers sites s'élèvent à 0,333 M€.

Dans le cadre du développement d'une approche globalisée de la propreté et dans une logique de résultat et de partenariat, la Communauté urbaine s'est engagée financièrement pour 2009 à 30,945 M€ contre 32,617 M€ en 2008. La collecte sélective représente 11,088 M€ en 2009, en augmentation de 1,287 M€ par rapport à 2008. 56,662 M€ ont été consacrés à la mise en place d'un plan d'actions stratégique pour 2007-2017.

La vente de matière collectée, les prestations des centres de tris et le soutien financier à la valorisation des déchets ont permis à la Communauté urbaine d'encaisser 9,623 M€ de recettes pour 2009 (8,709 M€ en 2008).

. Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme

La gestion du cycle urbain de l'eau sur le long terme au budget principal a pour but la maîtrise des eaux pluviales et la gestion des ruisseaux. 87,703 M€ d'investissement sont financés sur les trois budgets de la Communauté (principal, eaux et assainissement). Les recettes correspondantes représentent une ressource de 21,456 M€ dont 1,979 M€ de TVA récupérée sur les dépenses relatives à la production et la distribution de l'eau potable.

Au budget principal, les 2,695 M€ dépensés et les recettes titrées pour 0,543 M€ concernent les actions pour la gestion des eaux pluviales et des ruisseaux, l'extension et la maintenance du réseau hydraulique. Les ouvrages construits pour la récupération des eaux de pluies ont nécessité un crédit de 1,012 M€ financé en partie par la subvention de la région Rhône-Alpes de 0,023 M€. Les aménagements hydrauliques pour le ruisseau du Ravin, au nord-ouest de l'agglomération, ont été assurés pour 1,102 M€. Cette opération est subventionnée par la région Rhône-Alpes (0,468 M€) et par les communes concernées (0,052 M€).

Au budget annexe des eaux, les dépenses réalisées ont pour but la garantie de l'alimentation en eau potable de la population et aussi la préservation de cette ressource : 11,604 M€ ont été mobilisés sur ce budget. 2,627 M€ de recettes d'investissement ont été constatées à la fin 2009 : il s'agit du produit calculé sur les droits de TVA récupérés auprès des fermiers pour 1,978 M€ et des participations reçues de l'Agence de l'eau (0,356 M€) et de tiers (0,293 M€).

En 2009, la Communauté urbaine a consacré 6,76 M€ pour la mise en conformité et l'extension des réseaux d'eau potable dont 2,982 M€ pour 2009. Les actions pour la sécurisation de la ressource en eau potable sont réalisées pour un montant de 0,417 M€ et la sécurisation en distribution d'eau pour la somme de 1,325 M€. Des crédits ont été mobilisés pour des opérations spécifiques comme à Lyon-Confluence pour des travaux d'eau potable soit 0,151 M€, à Saint Priest sur le site de Renault Trucks pour 0,433 M€, pour la sécurité du site de Croix-Luizet soit 0,519 M€, l'installation de réseau sous la route du Grand Guillermet à Cailloux sur Fontaines pour 0,178 M€ et dans le secteur Les Cornets à Givors pour 0,205 M€.

Le budget annexe de l'assainissement retrace les dépenses réalisées pour la collecte et le traitement des eaux usées, la construction, la rénovation et la mise aux normes des stations d'épuration. L'investissement communautaire 2009 s'établit à 73,403 M€ en dépenses et 18,286 M€ en recettes.

Les conceptions, les réalisations et les mises en service des stations d'épuration font toujours l'objet de paiements en acomptes. Ils sont de 46,153 M€ et concernent, pour une part significative, les ouvrages de la Feyssine à Villeurbanne (23,227 M€) et de Saint Fons (21,191 M€). L'Agence de l'eau a subventionné ces équipements à hauteur de 14,876 M€ et globalement de 17,226 M€ sur l'ensemble des investissements réalisés. Les interventions en cours sur la station de Jonage (0,020 M€) sont financées en partie par une participation des communes desservies (0,924 M€).

La Communauté urbaine a également investi 7,420 M€ pour la maintenance de son réseau. Cette dépense comprend le plan de relance 2009 pour 0,408 M€. 3,014 M€ sont mobilisés pour les travaux du collecteur nord de Vaulx en Velin. Cet ouvrage, qui a pour fonction de protéger la ressource en eau de la Communauté urbaine et des inondations les communes de Vaulx en Velin et de Villeurbanne, est également subventionné par l'Agence de l'eau à hauteur de 0,293 M€ en 2009.

L'extension des conduites d'eaux usées sont des opérations individualisées. Au titre de 2009, il s'agit en particulier de la restructuration des réseaux à Saint Priest (1,390 M€), de l'émissaire de la Plaine de l'Est à Villeurbanne (2,850 M€) et du Plateau sud-est à Bron-Parilly (1,939 M€).

La Communauté urbaine s'est engagée à lutter contre les pollutions de toute nature dont le programme financier s'élève à 21,051 M€ pour 2009. La préservation des milieux aquatiques et la ressource en eau pour tous les usages bénéficient d'un montant de 2,551 M€ en nette hausse par rapport à 2008 (1,507 M€).

Dans le même temps, des subventions d'exploitation et la vente sur réseaux existants représentent une recette de 11,180 M€.

. Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le respect de l'environnement passe par la diminution des consommations énergétiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la part des énergies renouvelables. Les moyens utilisés sont les plantations d'arbres pour 1,811 M€. Le plan de relance pour l'économie d'énergie, sur le patrimoine immobilier communautaire accueillant des services urbains, a engrangé une dépense pour 0,151 M€.

La Communauté urbaine souhaite créer un effet d'entraînement à l'échelle de l'agglomération en matière d'écologie urbaine et pour cela elle participe à différents programmes initiés par des associations locales, pour un montant qui atteint au total 1,885 M€ en 2009.

Le développement d'une politique de réduction des consommations d'énergies sur le territoire de la Communauté urbaine et l'adaptation aux évolutions climatiques déjà en cours se traduit par un coût respectif de 3,050 M€ et 2,836 M€.

. Garantir un environnement sain et prévenir les risques

Pour réduire les nuisances et prévenir les risques, la Communauté urbaine contribue au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours, à hauteur de 27,259 M€ pour 2009.

II - 2° - d - Assurer le bon fonctionnement des services du Grand Lyon

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution en %	Recettes		Evolution en %
	CA 2008	CA 2009		CA 2008	CA 2009	
Assurer le bon fonctionnement des services du Grand Lyon	249,622	268,083	7%	97,685	90,465	- 7%
Assurer le bon fonctionnement des services du Grand Lyon	249,622	268,083	7%	97,685	90,465	- 7%
Assurer le bon fonctionnement des services du Grand Lyon	249,622	268,083	7%	97,685	90,465	- 7%

Le fonctionnement des services doit être assuré par une part des budgets consacrée aux dépenses de logistique, aux moyens techniques et à la maintenance du patrimoine de la collectivité afin d'améliorer l'activité générale de la Communauté urbaine, en particulier dans le cadre des missions assurées par les services urbains.

Il en résulte qu'une enveloppe de dépenses d'investissement est réalisée pour 20,956 M€ et pour 0,308 M€ de recettes titrées. Les principales dépenses de ce périmètre ont été le renouvellement des postes et applications informatiques (2,946 M€), dont le projet Galimède d'Informatique embarquée pour 0,878 M€, les systèmes d'information de politique publique ou de stratégie 2009 (0,743 M€) et le remplacement des véhicules légers et autres matériels roulants (1,856 M€).

Les autres actions 2009 concernent le gros entretien des bâtiments communautaires et des dépôts des services urbains, la mise aux normes des installations existantes (6,317 M€) en particulier pour l'hôtel de Communauté (0,936 M€, dont 0,326 M€ pour la rénovation des blocs sanitaires) et le centre d'échanges de Lyon-Perrache (0,241 M€). Les équipements en délégation de service public ont engrangé des dépenses de 0,618 M€ (cimetières communautaires, parcs de stationnement et centre des congrès à Lyon 6°). Les travaux sur le patrimoine privé de la Communauté urbaine ont été assurés pour 0,383 M€.

En recettes d'investissement, il s'agit principalement de la subvention de l'Etat encaissée pour l'installation du système de vidéosurveillance au centre d'échange Lyon-Perrache (0,150 M€), de la TVA reçue pour les activités assujetties (0,093 M€), de la subvention de l'Agence de l'eau pour la remise en état de l'unité de traitement biologique de la station d'épuration de Fontaines sur Saône (0,049 M€), de la participation reçue de la communauté d'agglomération de la Rochelle pour la solution de logiciel pour la gestion et la publication de tableaux de bord dans le cadre du projet de l'Observatoire de l'environnement (0,015 M€).

Les charges de personnel nécessaires au fonctionnement de l'institution représentent 198,017 M€ pour 2009.

Le comité des œuvres sociales du personnel a reçu une subvention de 1,875 M€.

La gestion du patrimoine privé de la Communauté urbaine s'est élevée à 4,265 M€ pour 2009, principalement en raison de l'acquittement des taxes foncières et des loyers des bâtiments pour les services communautaires (4,147 M€).

La déconstruction sur le domaine privé entraîne une dépense de 2,161 M€ pour 2009 en augmentation par rapport à 2008 de 0,628 M€.

Chaque année, la Communauté urbaine perçoit plusieurs redevances et des recettes locatives. La redevance des fermiers, la redevance d'assainissement collective, la redevance de raccordement à l'égout, la redevance d'occupation du domaine public par ERDF et la location des immeubles ont rapportés en tout, la somme de 90,307 M€ pour l'année 2009, enregistrant une baisse de 7,213 M€ par rapport à 2008.

II - 2° - e - La gestion des ressources

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution en %	Recettes		Evolution en %
	CA 2008	CA 2009		CA 2008	CA 2009	
Dettes, fiscalité, dotations de l'Etat	427,908	432,439	1%	1 211,360	1 254,352	4%
Dettes, fiscalité, dotations de l'Etat	427,908	432,439	1%	1 211,360	1 254,352	4%
Dettes, fiscalité, dotations de l'Etat	427,908	432,439	1%	1 211,360	1 254,352	4%

En investissement, les recettes s'établissent à 226,381 M€ (hors compte 106 8) et les dépenses à 141,338 M€.

Les emprunts nouveaux pour le financement des équipements 2009 du budget principal sont contenus à 61,32 M€ contre 82 M€ en 2008. L'emprunt à court terme représente 35 M€, somme qui n'a pas évolué depuis plusieurs exercices.

Par ailleurs, un emprunt obligataire réalisé dans le cadre de l'association des communautés urbaines de France a été réalisé sur l'exercice 2008 pour 10 M€. Le prêt contracté fait l'objet d'un remboursement de capital pour 2,5 M€, soit une hausse de 0,5 M€ par rapport à 2008.

Le fonds de compensation de la TVA, dotation de l'Etat calculée sur la base des travaux TTC réalisés par la Communauté urbaine, s'élève à 52,320 M€ compte tenu de l'anticipation du versement du produit pour les dépenses 2008, dans le cadre du plan de relance signé avec l'Etat.

La taxe locale d'équipement représente 18,230 M€, soit une hausse de 2,720 M€ par rapport à 2008. En dépense, son reversement, pour 1/8 des montants encaissés, aux communes d'implantation, est effectué pour un montant de 2,260 M€.

Le produit des amendes de polices s'élève à 21,180 M€ à la clôture. Cette recette enregistre une légère hausse. En 2008, elle correspondait à 19,170 M€.

En dépenses de la section d'investissement, le remboursement du capital des emprunts long terme du budget principal est arrêté à la somme de 88,310 M€ contre 87,290 M€ en 2008. La prévision 2009 pour l'amortissement du capital de la dette, estimée à 90,160 M€, n'a pas été réalisée en totalité compte tenu du décalage d'encaissement des emprunts 2008 et de conditions particulières de remboursements propres à certains prêteurs. Dans une moindre mesure, le remboursement d'avances reçues de l'Agence de l'eau pour la réalisation d'équipements communautaires constitue une dépense supplémentaire de 0,060 M€.

Pour le budget annexe des eaux, un remboursement des emprunts de l'Agence de l'eau est réalisé pour 0,615 M€.

Pour ce qui est des dépenses financières au budget annexe de l'assainissement, elles représentent 12,512 M€ pour une prévision ouverte de 12,905 M€. 8,497 M€ concernent le remboursement du capital de la dette. Le solde (4,015 M€) correspond au remboursement des avances consenties par l'Agence de l'eau.

L'emprunt long terme a été contracté pour ce budget pour 38,215 M€ (19 M€ en 2008).

L'attribution de compensation à verser aux communes de la part de la Communauté urbaine s'est élevée, pour l'année 2009, à 228,336 M€, dont 16,913 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire.

Pour la Communauté urbaine, la taxe professionnelle est la principale ressource avec 556,713 M€. La DGF est égale, quant à elle, à 329,414 M€ pour 2009 et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères génère une recette de 106,654 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du compte administratif 2009 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, des eaux, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant communautaire.

2° - Constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2009, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Décide du report de :

- 1 000 000,00 € en dépenses d'investissement, 3 323 795,78 € en recettes de fonctionnement et 46 355 300,33 € en dépenses de fonctionnement pour le budget principal,

- 1 847 800,00 € en recettes d'exploitation et 3 254 328,16 € en dépenses d'exploitation pour le budget annexe de l'assainissement,

- 100 000,00 € en recettes d'exploitation et 455 268,92 € en dépenses d'exploitation pour le budget annexe des eaux,

- 799 234,53 € en recettes de fonctionnement pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,

- 57 923,86 € en recettes de fonctionnement et 86 856,35 € en dépenses de fonctionnement pour le budget annexe du restaurant communautaire.

4° - Arrête pour 2009 :

- les résultats de l'exercice à 144 842 401,13 €, de clôture à 49 028 551,30 € et le disponible global, après les reports, à 4 997 046,75 € pour le budget principal,

- les résultats de l'exercice à 23 213 639,95 €, de clôture à 1 832 671,69 € et le disponible global, après les reports, à 426 143,53 € pour le budget annexe de l'assainissement,

- les résultats de l'exercice à 4 540 201,09 €, de clôture à 2 486 516,12 € et le disponible global, après les reports, à 2 131 247,20 € pour le budget annexe des eaux,

- les résultats de l'exercice à - 1 225 902,68 €, de clôture à - 799 234,53 € et le disponible global, après les reports, à 0,00 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,

- les résultats de l'exercice à 0,00 €, de clôture à 69 220,90 € et le disponible global, après les reports, à 40 288,41 € pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.